



Vers un nouveau réseau de collaborations

L'Équipe d'animation communautaire

Ce qu'elle est

L'Équipe d'animation communautaire est une nouvelle instance prévue dans le document *Vers un nouveau réseau de collaborations*. Avant tout au service de la communauté chrétienne locale, elle s'assure avec les membres de l'Équipe pastorale que les dimensions essentielles de la vie ecclésiale soient présentes dans le milieu auquel elle est rattachée. Chaque communauté devrait avoir son Équipe d'animation communautaire.

L'Équipe d'animation communautaire a le mandat de maintenir et de stimuler la vitalité de sa communauté sur le plan pastoral ainsi que sur le plan financier. Elle œuvre donc en lien avec le Conseil de gestion lorsqu'il en existe un.

L'Équipe d'animation communautaire a une responsabilité en matière d'interpellation pour la participation active des baptisés à la mission de l'Église. Le recrutement de personnes désireuses de s'engager dans des Comités de tâche est un des rôles incontournables des membres de l'Équipe d'animation communautaire.

En résumé, l'Équipe d'animation communautaire est un lieu où des femmes et des hommes dûment formés et reconnus assument des responsabilités réelles en regard de la mission de l'Église dans leur milieu. Solidaires avec les membres des autres Équipes d'animation communautaire œuvrant sur le territoire de la paroisse, ils appuient l'Équipe pastorale et contribuent à la réalisation de la mission à travers diverses activités et projets.

Sa composition

L'Équipe d'animation communautaire est composée de trois à sept personnes œuvrant bénévolement. Ces personnes sont choisies et interpellées par les membres de l'Équipe pastorale. Le curé, l'administrateur paroissial, les animateurs paroissiaux ou le modérateur de la charge pastorale de la paroisse remettent une lettre de mission aux personnes choisies. Des modèles de lettre sont disponibles auprès de la chancellerie diocésaine ou des membres de l'Équipe de soutien aux ressources paroissiales.

Le terme des membres de l'Équipe d'animation communautaire est d'une durée de deux ans et il est renouvelable à deux reprises pour une durée maximale de six ans. L'équipe s'assure que les termes de chacun de ses membres ne soient pas tous reconduits en même temps. Un rite de reconnaissance des membres de l'Équipe d'animation communautaire est vécu lors de leur entrée en fonction.



Un membre de l'Équipe pastorale est désigné par ses collègues pour assurer le lien avec une ou des Équipes d'animation communautaire de la paroisse. Cette personne ne préside pas l'Équipe d'animation communautaire et elle n'a pas à assister à toutes les rencontres de cette équipe. Sa fonction est avant tout d'assurer la communication et la concertation entre l'Équipe pastorale et l'Équipe d'animation communautaire en gardant le contact avec le coordonnateur de cette dernière. Cette circulation de l'information est importante lorsque des discussions ont lieu en regard de la mission, des finances, de la planification...

Qualités requises

- Capacité de réflexion, d'écoute et d'expression verbale
- Capacité à assumer des responsabilités et à travailler en équipe
- Connaissance du milieu
- Capacité à soutenir l'engagement bénévole
- Aptitude pour la planification et la gestion
- Disponibilité pour de la formation occasionnelle et du ressourcement

Son rôle

Mise en place pour aider à la réalisation de la mission à l'échelle communautaire en identifiant des projets et en suscitant la participation active des membres de la communauté, l'Équipe d'animation communautaire accomplit diverses tâches :

- **Elle met en œuvre** une pastorale de proximité avec le milieu en s'**assurant** que l'offre pastorale est accessible et connue dans la communauté.
- **Elle met en place et soutient**, conjointement avec l'Équipe pastorale, les Comités de tâche qui prennent en charge certains aspects de la vie des communautés locales : Comité d'accueil, catéchèse, pastorale auprès des malades, engagement social, la célébration dominicale, petits groupes de croissance et de prière, ...
- **Elle planifie**, en concertation avec l'Équipe pastorale et le Conseil paroissial de pastorale, les activités sur une base annuelle.
- **Elle valorise** et suscite l'engagement bénévole dans la communauté.
- **Elle accueille** les différentes initiatives venant du milieu.
- **Elle veille** à la mise en œuvre des orientations diocésaines.
- Là où l'Équipe d'animation communautaire assume le rôle de Conseil de gestion, **elle reste en contact** avec l'assemblée de fabrique pour la campagne annuelle de financement et pour les questions concernant les infrastructures de la communauté.

Fonctionnement de l'Équipe d'animation communautaire

- Les membres de l'Équipe d'animation communautaire se rencontrent au moins une fois aux deux mois.
- Une personne est désignée par l'Équipe pastorale afin d'agir comme coordonnatrice de l'Équipe d'animation communautaire et une lettre de mission lui est remise.
- L'Équipe d'animation communautaire se donne une structure de fonctionnement souple et efficace pour la tenue de ses rencontres : préparation d'ordre du jour, présidence et secrétariat, mode de suivis des dossiers...
- Une personne membre de l'Équipe d'animation communautaire fait partie du Conseil paroissial de pastorale(CPP).

En complément à cette fiche de formation, il est suggéré de consulter le [Guide pour la mise en œuvre de Vers un nouveau réseau de collaborations](#) adopté en février 2014.

